

MAEC 2015-2020

VALLEE DE LA LOIRE



TERRES d'**a**VENIR

aGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
LOIRE-ATLANTIQUE

27 février et 5 mars 2018

Projet financé par le FEADER, le FEDER, l'Etat et la Région



UNION EUROPÉENNE

CE PROJET EST COFINANCÉ PAR
LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL



Région

PAYS
de la
LOIRE



Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural :
l'Europe investit dans les zones rurales



1. ELEMENTS DE CONTEXTE & PRESENTATION DU TERRITOIRE



Présentation du CEN Pays de la Loire

Structure créée le 17 décembre 2014



Travail de préfiguration portée par la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels
Résultat de la fusion du CORELA et du CEN Sarthe

Intégration du CORELA le 1^{er} avril 2015

Membre de la fédération des conservatoires d'espaces naturels

Missions

- Animation du réseau des gestionnaires d'espaces naturels
- Accompagnement des territoires dans leurs projets en faveur de la biodiversité et de la trame verte et bleue
- Gestion de sites naturels remarquables
- Contrat Loire et ses annexes (CLA)
- Animation du réseau Espèces Exotiques Envahissantes
- Suivis scientifiques

Présentation du CEN Pays de la Loire

Animateur Natura 2000 et opérateur MAEC
Animation en partenariat avec la Chambre d'agriculture régionale



Directive
"Oiseaux"
1979

Directive
"Habitats"
1992



Les enjeux du projet agroenvironnemental

Natura 2000: Un dispositif européen

- Réseau composé de sites hébergeant des espèces et des milieux rares à l'échelle européenne
- Préservation de ce patrimoine sur le long terme
- Mise en œuvre d'actions conservatoires



Les enjeux du projet agro-environnemental

- Maintien des rôles de corridors écologiques et de cœurs de biodiversité de la vallée
- Maintien l'élevage pour un maintien durable des prairies
- Maintien des milieux ouverts sur les Iles
- Maintien et amélioration des populations d'avifaune prairiale



Le concours des prairies fleuries

Objectifs



Le concours récompense les exploitations dont les prairies naturelles de fauche ou de pâture présentent le meilleur équilibre agro-écologique.

- ➔ Biodiversité importante
- ➔ Valeur agronomique intéressante

Vous avez dit "Prairies fleuries" ?

Les prairies fleuries, au sens du concours, sont des herbages **non semés** riches en espèces qui sont fauchées ou pâturées pour nourrir le bétail: prairies humides, pelouses sèches, pelouses de moyenne ou haute montagne, parcours, landes, etc.



Le concours des prairies fleuries

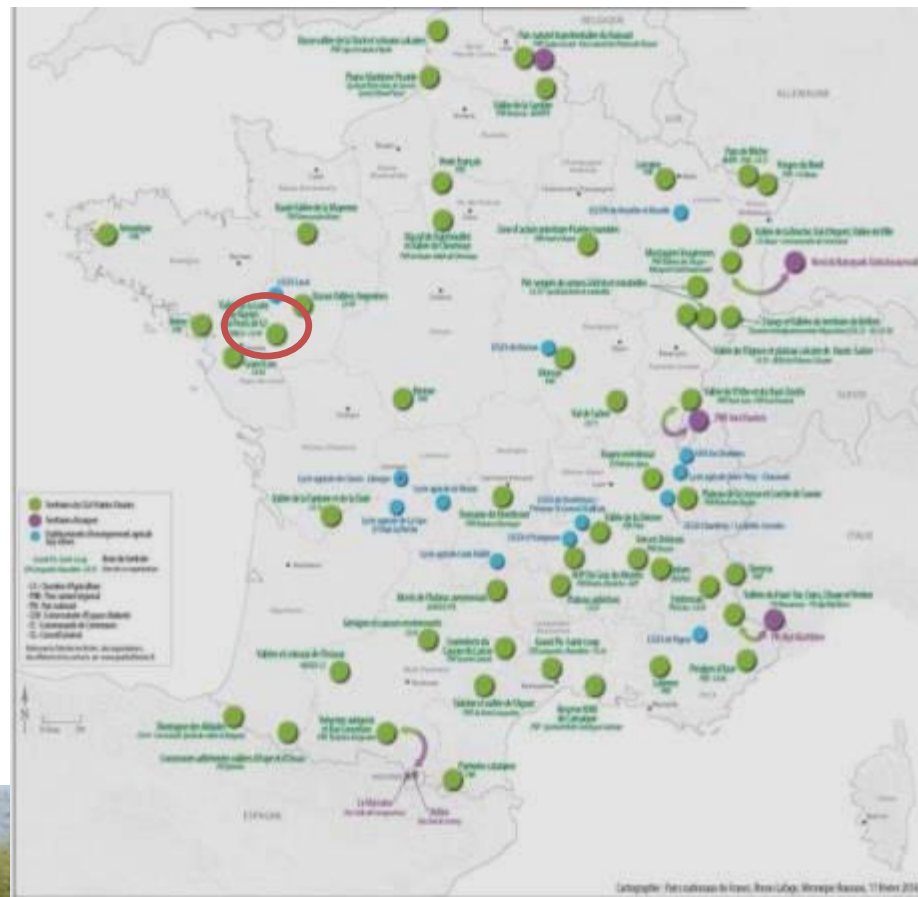


Environ 2000 agriculteurs y ont déjà participé

En 2017: 56 territoires candidats

Concours en 2 étapes

- Niveau local
- Niveau national



Le concours des prairies fleuries

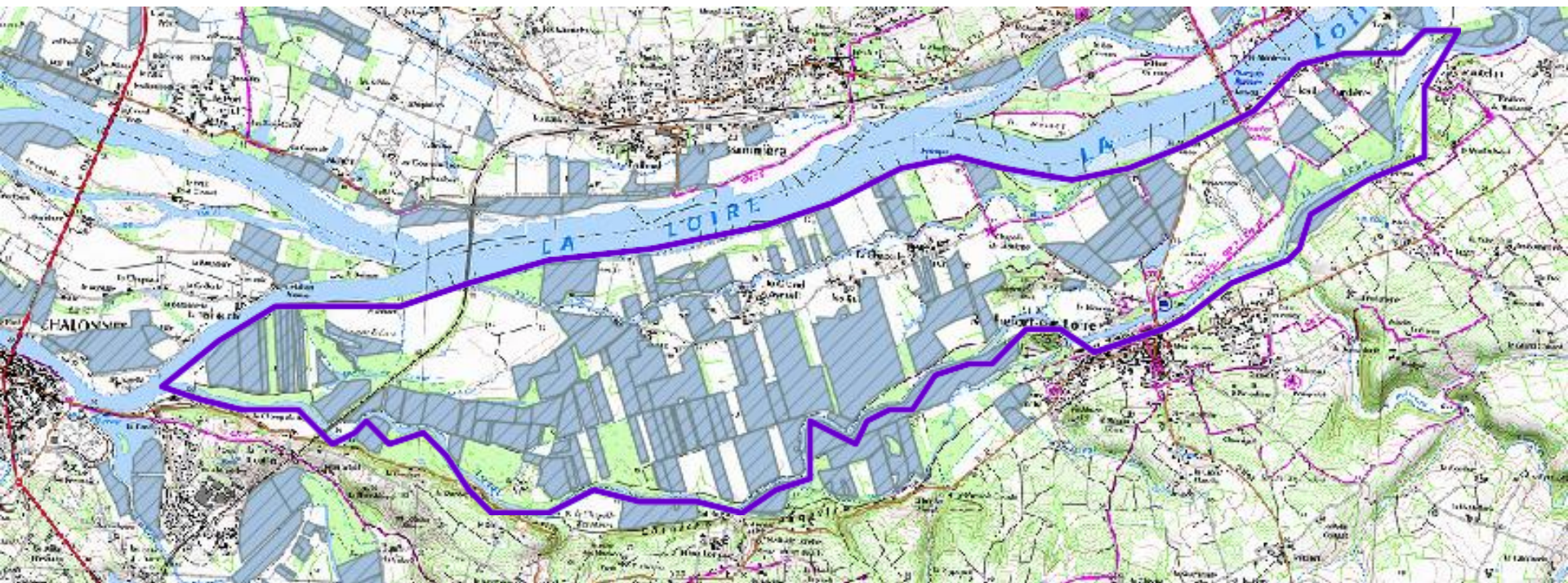
En 2016



Le concours des prairies fleuries

En 2017

Périmètre du concours : Grand pré de Rochefort et de Chalonnes



Le concours des prairies fleuries

Constitution d'un jury local



Jury local composé de son président et d'experts

- Agronome
- Botaniste
- Apiculteur
- Autres experts

Méthode de notation commune établie au niveau national



Evaluer l'aspect **agronomique** (rendement, qualité fourragère, etc.) et l'aspect **écologique** (diversité de milieu, diversité floristique, espèces protégées ou rares, etc.) de la prairie candidate



Le concours des prairies fleuries

- Visite de 4 prairies de fauche exploitées par GAEC Chalin, Yannick Roulier, EARL de la Guérinière, Joel David
- 2 exploitants laitiers / 2 viande
- 1 en AB / 1 conversion AB / 2 conventionnel
- Tous engagés en MAEC



Le concours des prairies fleuries

1er prix: GAEC Chalin, Rochefort - éleveur de vaches laitières en conversion à l'agriculture biologique

- Prairie d'une diversité exceptionnelle et à grande valeur agronomique
- Prairie fauchée et pâturée au regain
- Foin destiné aux vaches laitières en production
- Entretien des éléments du paysage (arbres têtards, haies...)



Le concours des prairies fleuries

L'avis du jury:

- **Parcelle inondée** de 20j à 1 mois, facile à exploiter mais manque d'ombrage et d'accès à l'eau.
- **Bonne implantation et bonne densité de végétation**/ Forte présence de légumineuses (6 espèces) et de graminées (60%). Hauteur faible (genou) mais forte biomasse au sol.
- **Fourrage diététique et aromatique**. Risque de casse des feuilles de légumineuses au séchage résolu par un séchage réalisé aux heures les moins chaudes de la journée.
- Combinaison des pratiques de **fauche + pâturage de regain** induit une **diversité exceptionnelle**. La fauche limite les espèces compétitives et le pâturage crée des trouées favorables à la germination des graines.
- **La végétation est riche de 40 espèces**. Espèces caractéristiques des milieux secs et humides présents dans la parcelle lui permettent de résister à la sécheresse et aura le même rendement qu'habituellement.
- **Milieu remarquable pour la faune** (15 espèces de papillons). Pas d'oiseaux prairiaux observés caractéristique de leur déclin à l'échelle nationale.
- **Valeur apicole intéressante** dues aux éléments paysagers (aubépines, ronces, saules). Le printemps et l'automne fournissent des ressources recherchées par les abeilles.



Le concours des prairies fleuries



Remise des prix au niveau local lors de la journée de rencontre des naturalistes et des gestionnaires organisé par le CEN et la LPO du 16 au 19 novembre 2017

Le concours des prairies fleuries

« Qu'est ce qu'on gagne? »

MAGAZINE
Des prairies qui concilient agriculture et biodiversité
 « Pour la première fois, des agriculteurs du territoire de la vallée de la Loire participent au concours général agricole des prairies fleuries. »

Un concours pour les plus belles prairies fleuries
 Ce concours récompense la prairie naturelle qui présente le meilleur équilibre agro-écologique. Les gagnants de la vallée de Roanne? Eric Chain et son épouse.

Lauréat
ERIC ET ÉMILIE CHAIN DU GAES CHAIN DE ROANNE
 LE RESTAURANT DE LA VALLÉE DE LA LOIRE AU NIVEAU NATIONAL POUR LE CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE DES PRAIRIES FLEURIES.

Un équilibre agro-écologique
 Les prairies naturelles sont privilégiées à la fois par les agriculteurs et les consommateurs. Elles sont riches en biodiversité, favorisent la santé animale et humaine, et permettent de produire des produits d'excellence.

Préserver la biodiversité
 Ce concours est l'occasion même de Natura 2000. Le but : préserver la biodiversité, tout en favorisant les activités humaines.

Un équilibre agro-écologique
 Les prairies naturelles sont privilégiées à la fois par les agriculteurs et les consommateurs. Elles sont riches en biodiversité, favorisent la santé animale et humaine, et permettent de produire des produits d'excellence.

➔ Une tribune pour parler de prairies, du travail des agriculteurs en zone humide, de biodiversité, de Natura 2000, des MAEC, des paiements, etc...



Le concours des prairies fleuries

« Qu'est ce qu'on gagne? »

➡ Reconnaissance du travail fourni par les exploitants sur la vallée

Pour tous les participants

- Plaque de mérite
- Balade en toue cabanée sur la Loire
- Sélection de produits « bienvenue à la ferme »

Pour le vainqueur

- Plaque de mérite 1er prix
- Journée au salon de l'agriculture



Le concours des prairies fleuries

Concours national

Le vainqueur de chaque territoire est en compétition avec les autres candidats de sa catégorie

Remise des prix le 1^{er} mars 2018 à Paris au salon de l'agriculture



Le concours des prairies fleuries

Reconnaissance

Les agriculteurs voient le concours comme une reconnaissance collective et individuelle de leur travail, de la qualité de leur production. Ils sont fiers de présenter leur prairie et leur système d'exploitation.

Communication

Les agriculteurs apprécient la communication sur leur contribution à la préservation de la biodiversité et à la qualité du territoire.

Animer le dispositif MAEc

Le concours permet d'animer et de promouvoir les MAEc.

Le concours aide les animateurs à mieux connaître les agriculteurs.

... et aussi de parler d'autres choses que des MAEC

Créer du lien sur le territoire

Le concept de prairies fleuries apparaît comme fédérateur et pédagogique, il renforce et initie des partenariats nouveaux entre acteurs du territoire (élus, experts, agriculteurs...)



Et en 2018?

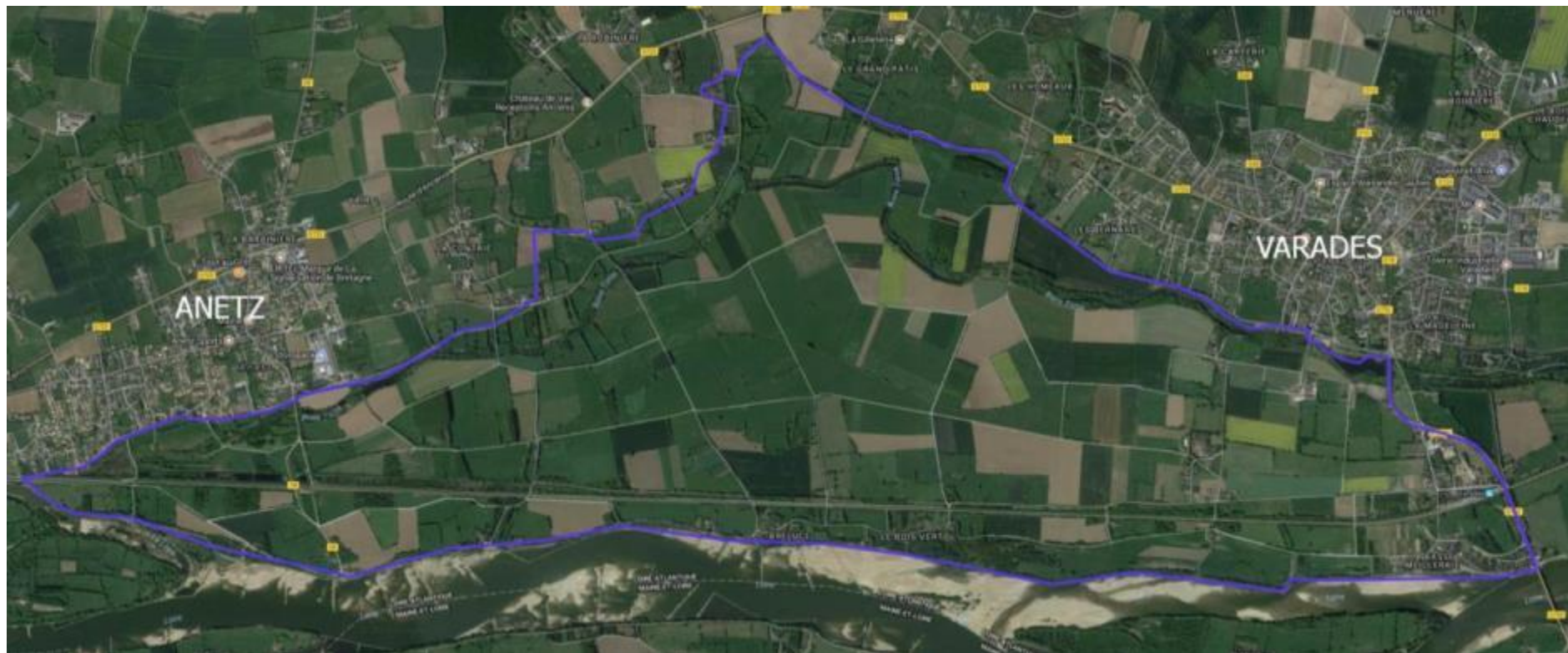
L'aventure continue sur un autre territoire...



Le concours des prairies fleuries

En 2018

Concours ouvert sur la Grand prée de Varades/Anetz
Catégorie: Fauche et/ou pâturage

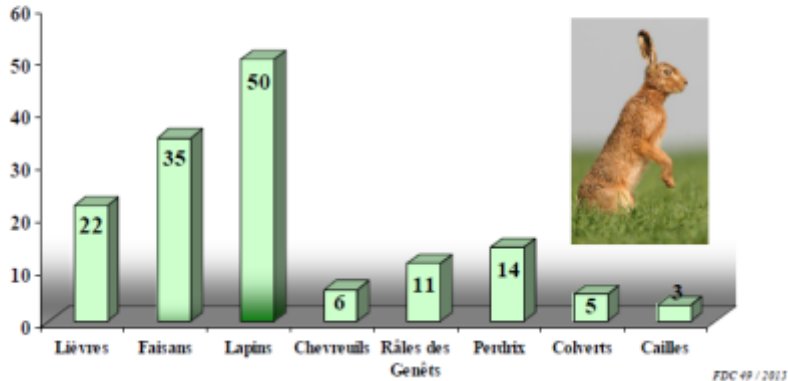


Info sur les barres d'effarouchement

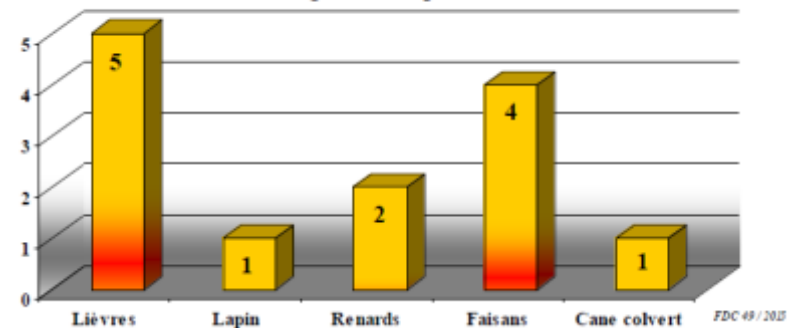
Bilan de la fauche 2015

210 sauvés en 2016

*146 Animaux effarouchés par la barre d'effarouchement
16 agriculteurs pour 485 ha*



*13 Animaux tués sans utilisation de la barre d'effarouchement
4 agriculteurs pour 85 ha*



Journée démonstration avec JC Blanvillain à Denée dans le cadre du Réseau A.R.B.R.E.

- Utilisés par 28 agriculteurs en 2016
- 633 ha fauchés
- Les 16 barres sont équipées de peignes ou de chaînes



Info sur les barres d'effarouchement

Journée démonstration
prévue en 2018 vers
Champtocé



- Contact 49
Nicolas Beaumont
06.60.88.92.34
n.beaumont@chasse49.fr

- Contact 44
Patrice Lecomte
06.60.88.92.34
plecomte@chasse44.fr

Vous souhaitez vous équiper de barre d'effarouchement, La Fédération des Chasseurs avec le soutien financier du Conseil Régional vous accompagne dans votre projet.

**« Appel à projet Bocage »
La barre d'effarouchement :
un moyen de réduire la mortalité de la faune sauvage
lors de la fauche des prairies**

Financement : 40 % de l'investissement.

Tous les projets sont possibles : collectif (CUMA, groupe) - individuel - achat constructeur - auto-construction.

Pour différents travaux : fauche de prairie, de porte graine, destruction de couverts hivernaux, déchaumage...

2. POINT SUR L'INSTRUCTION DES DOSSIERS ET LES PAIEMENTS



Instruction 2015

Dans le rétroviseur...

- dossiers finalisés au 15/02
 - MAEt : 95 % (272)
 - MAEc localisées : 98 % (419)
 - Aides BIO : 94 % (746)
 -



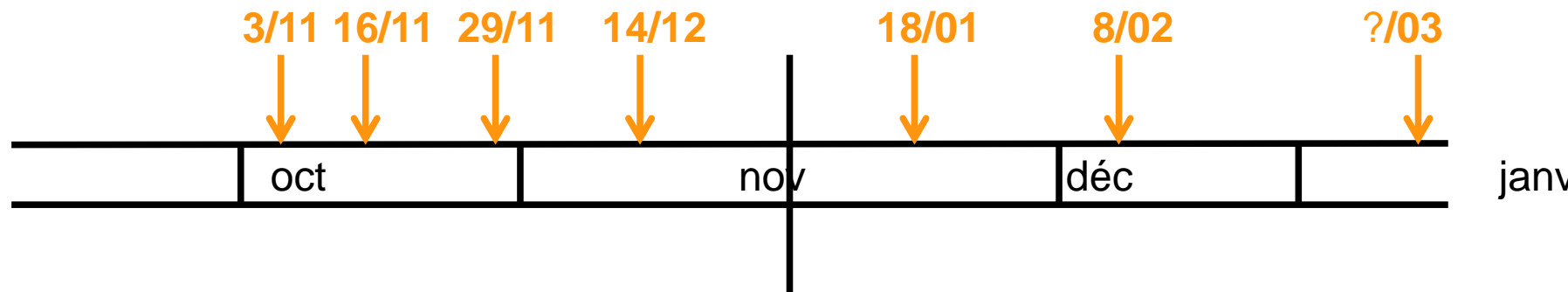
PRÉFET DE LA
LOIRE-ATLANTIQUE

DDTM
Direction départementale des territoires et de la mer
de la Loire-Atlantique

Instruction 2015

Dans le rétroviseur...

- 6 trains de paiements depuis novembre 2017



2017

2018



Liberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA
LOIRE-ATLANTIQUE

Direction départementale des territoires et de la mer
de la Loire-Atlantique

Réunion échange MAEc 2017

Instruction 2015

Point sur les paiements

- Paiement de la différence entre le montant à percevoir à l'issue de l'instruction et le montant versé pour la composante ATR correspondante
 - Cas des soldes positifs
 - Cas des soldes négatifs
- Composante ATR 2015 mise à 0 pour tous les exploitants dès le 1^{er} train de paiement (3 novembre)
 - Compensation sur le premier versement qui arrive

Instruction 2015

En cours

- Finalisation des dossiers complexes
- Échanges avec les exploitations concernées au cas par cas
- API : dossiers en cours d'instruction pour paiement à venir mi-mars

Instruction 2015

A venir

- MAEc linéaires et ponctuelles : ouverture des m
- PRM : en attente de calendrier précis



Liberté - Égalité - Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA
LOIRE-ATLANTIQUE

DDTM
Direction départementale des territoires et de la mer
de la Loire-Atlantique

Instructions 2016-2017

Calendrier prévisionnel pour les premiers pa

- MAEC et aides BIO 2016 : à partir du deuxième trimestre
- MAEC et aides BIO 2017 : à partir du troisième trimestre
- Calendrier dépendant de l'ouverture des outils d'instruct



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA
LOIRE-ATLANTIQUE

DDTM
Direction départementale des territoires et de la mer
de la Loire-Atlantique

MAEC campagne 2018

- Possibilité d'engager sous réserve de non dépassement des plafonds
 - de nouvelles surfaces éligibles encore non engagées
 - les surfaces souscrites en 2013 financées uniquement sur des crédits nationaux et régionaux (mesures Top-up)



MAEC campagne 2018

Nouvelle souscription

Rencontre préalable auprès de l'animateur de chacun de vos territoires

- Etat des lieux des engagements encore en cours (mesures Top-up 2013), cohérence avec les nouvelles demandes et respect des plafonds
- 1ère évaluation de l'éligibilité de la demande
- Information sur les cahiers des charges
- Point sur les documents d'enregistrement des pratiques (cahier de pâturage et de fertilisation) et sur le plan de gestion simplifié



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA
LOIRE-ATLANTIQUE

Direction départementale des territoires et de la mer
de la Loire-Atlantique

MAEC campagne 2018

Nouvelle souscription

FICHE D'EXPERTISE

- Uniquement pour les nouveaux engagements
- Document complémentaire **qui ne se substitue pas** à la demande d'aide sous télépac
- Seul document à faire parvenir à la DDTM (en faire une copie pour vous au préalable)



PRÉFET DE LA
LOIRE-ATLANTIQUE

Direction départementale des territoires et de la mer
de la Loire-Atlantique

Réunion échange MAEC 2017

MAEC campagne 2018

Nouvelle souscription

FICHE D'EXPERTISE

**Document non modifiable après la
rencontre avec les opérateurs agro-
environnementaux**

Prendre contact avec ces derniers si vous constatez une anomalie au moment de votre déclaration PAC



PRÉFET DE LA
LOIRE-ATLANTIQUE

Direction départementale des territoires et de la mer
de la Loire-Atlantique

MAEC campagne 2018

DOCUMENTS D'ENREGISTREMENT

- Cahier de pâturage et de fertilisation
- Plan de gestion simplifié
- **Les documents d'enregistrement doivent rester sur l'exploitation en cas de contrôle**



PRÉFET DE LA
LOIRE-ATLANTIQUE

Direction départementale des territoires et de la mer
de la Loire-Atlantique

MAEC campagne 2018

Déclaration spontanée

Informez la DDTM par écrit dans un délai
de

15 JOURS

suivant l'événement

- Ex : perte de foncier, incapacité de longue durée, prolifération d'espèces envahissantes...

Justificatifs nécessaires

nb : une simple résiliation sur la liste des engagements ne peut pas être considérée comme une déclaration spontanée



MAEC campagne 2018

Cessions-reprises

C'est un transfert du contrat **depuis le début de l'engagement.**

Le cédant

mentionne le transfert de la parcelle cédée dans sa déclaration PAC 2018

Fournit au repreneur l'ensemble des documents liés au contrat cédé : documents d'enregistrement notamment...

Garde une copie de ces documents



PRÉFET DE LA
LOIRE-ATLANTIQUE

Direction départementale des territoires et de la mer
de la Loire-Atlantique

MAEC campagne 2018

Cessions-reprises

Le repreneur :

- accepte la proposition de reprise de la parcelle transférée au moment de l'ouverture de sa déclaration PAC 2018
(les attributs de la parcelle suivent cette dernière sous telepac)
- récupère les documents d'enregistrements liés au contrat repris



PRÉFET DE LA
LOIRE-ATLANTIQUE

Direction départementale des territoires et de la mer
de la Loire-Atlantique

Téledéclaration des MAEC

- **Uniquement via télépac**
- Notice explicative disponible au moment de la télé

Je télédéclare mes aides **telepac** sur www.telepac.agriculture.gouv.fr



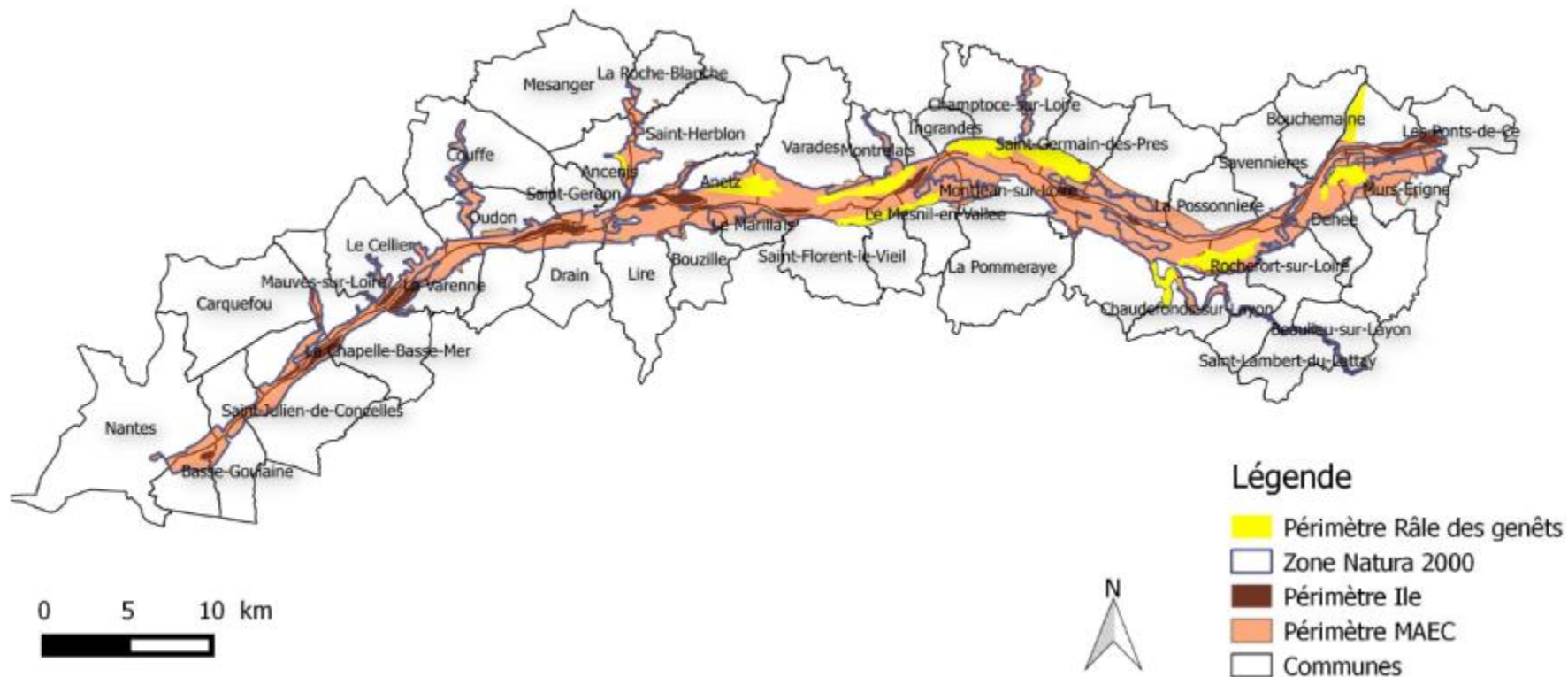
PRÉFET DE LA
LOIRE-ATLANTIQUE

Direction départementale des territoires et de la mer
de la Loire-Atlantique

3. CONTRACTUALISATION 2015-2020



Périmètres



Règles d'éligibilité



Toute personne physique ou morale exerçant une activité agricole
peut souscrire une MAEC

Obligations de l'exploitant :

Déposer une déclaration de surface dès la première année et pendant
les 4 années suivantes + déclarer la MAEC
Respecter la conditionnalité des aides PAC

Impossibilité de changer de contrat en cours d'engagement

Plafonds



Minimum :

300 € par type d'actions (tout confondu)

Maximum :

- 7 500 €/an* pour les mesures de base
- 20 000 €/an* pour les mesures de niveau 1 + 2
- 30 000 €/an* pour les mesures de niveau 1 + 2 + 3 (mesures linéaires + ponctuelles)

- **Transparence GAEC : 1 part par associé**

MAEC proposées sur le site



	code mesure	Périmètres	Nouveaux cahier des charges 2015	Montant
Mesures « Eleveurs » : – Etre éleveur (>0,3UGB/ha de prairies de l'exploitation) – Engager 60% des surfaces éligibles – Avoir + de 5% de prairies permanentes / SAU – Etablir un plan de gestion	ZH1A	Classique	Pâturage ou fauche après le 5 juin Fertilisation limitée / Pas de phytos Pas plus de 1,4 UGB / ha	120 €/ha
	ZH2A	Classique ou Rôle	Pâturage ou fauche après le 5 juin Fertilisation limitée / Pas de phytos Pas plus de 1,2 UGB / ha et 0,6 UGB/ha en hiver	195 €/ha
	ZH2B	Classique ou Rôle	Fauche après le 20 juin Pas de fertilisation / Pas de phytos Pas plus de 1,4 UGB / ha sur période autorisée Sortie des animaux au 15 décembre	292 €/ha
	ZH2C	Rôle	Fauche après le 1^{er} juillet Pas de fertilisation / Pas de phytos Pas plus de 1,4 UGB / ha sur période autorisée Sortie des animaux au 15 décembre	348 €/ha
	ZH2D	Rôle	Fauche après le 10 juillet Pas de fertilisation / Pas de phytos Pas plus de 1,4 UGB / ha sur période autorisée Sortie des animaux au 15 décembre	399 €/ha
	ZH2E	Iles	Pâturage ou fauche après le 5 juin Pas de Fertilisation / Pas de phytos Pas plus de 1,2 UGB / ha et 0,6 UGB/ha en hiver	217 €/ha
	Mesures « Non éleveurs » ou « cumul » avec la BIO ou systèmes herbagers	MO2A / MO2B	Classique / Rôle	Fauche après le 20 juin / Fauche après le 10 juillet

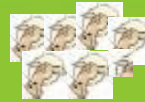
1 UGB =



=



=



=



MAEC proposées sur le site



	code mesure	Nouveaux cahier des charges 2015	Montant
Mesure bande refuge	BR3A	Bande non fauchée de 6 à 9 m de large Pas d'intervention jusqu'au 20 août Plan de localisation	0,40 €/ml
Mesure haie	HA2A	Entretien de la haie 2 fois dans les 5 ans	0,36€/ml
Mesure arbre têtard - entretien	AR2A	Entretien d'arbres têtards	3,96€/arbre
Mesure arbre têtard - formation	ZH2C	Formation d'arbres têtards	7,92€/arbre

1 UGB =



=



=



=



Calcul des 60%



Rappel : Pour être éligible aux mesures **ZHXX**, il faut engager dans ses MAEC au moins **60% des surfaces éligibles** de l'exploitation : prairies permanentes situées dans un périmètre avec des mesures marais (*hors baux précaires*).

-> Il est conseillé de prendre une marge de sécurité au moment de l'engagement pour le respect de ce critère.

Zoom sur le calcul du **chargement minimum** à l'exploitation



Nombre d'UGB :

- **Bovins** : Données IPG du 15 mai de l'année N-1 au 16 mai de l'année N.
- **Autres herbivores** : données inscrites sur le formulaire PAC de l'année en cours « déclaration des effectifs animaux ». Les animaux doivent être présents sur l'exploitation pendant une durée de 30 jours consécutifs, incluant le 31 mars de l'année en cours.

Surfaces en prairies :

Surfaces déclarées en prairies permanentes à la PAC de l'année

Le chargement minimum est à respecter sur toute la durée du contrat.

ENREGISTREMENT DES PRATIQUES



Enregistrement des pratiques : Points de vigilance



Attention : pensez à enregistrer vos données à partir du 15 mai

- Date de fauche
- Dates d'entrée et de sortie des animaux, nombres d'UGB
- Durée de pâturage autorisée
- Fertilisation (y compris zéro)
- Plan de gestion
- Phytosanitaires

Conserver les cahiers d'enregistrement des pratiques toute la durée de l'engagement (et les 4 années suivant la date de fin de l'engagement)

Enregistrement des pratiques

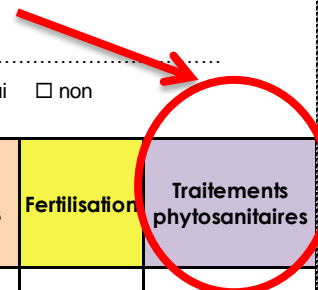


CAHIER DE PATURAGE ET DE FAUCHE

ANNEE :

Pour la fauche Matériel utilisé :

Fauche centrifuge ou lente : oui non



N° de la parcelle engagée	Surface pâturée	Date entrée	Date sortie	% présence sur 24 heures	Nombre d'animaux par catégorie			Surface fauchée	Date de fauche	Date de broyage	Fertilisation	Traitements phytosanitaires
					1 UGB : bovins +2 ans / équins, asins +6 mois	0,6 UGB : bovins 6 mois à 2 ans	0,4 UGB : bovins de moins de 6 mois					

Calcul du chargement parcellaire



Méthode de calcul du chargement moyen parcellaire :

Nombre d'UGB x nombre de jours de pâturage

Durée de pâturage autorisée x surface de la parcelle en ha

2 nouveautés :

- Les veaux de moins de 6 mois comptent désormais pour **0,4 UGB**
- Il faut prendre en compte dans le calcul la durée de pâturage autorisée (par exemple : si elle est de 11 mois, le calcul doit donc se faire sur 334 jours).

Calcul du chargement parcellaire



Baisse du chargement à respecter + diminution probable de la surface des parcelles + intégration des veaux + nombre de jours réduit pour certaines mesures

👉 **Il est vivement conseillé de faire le calcul de chargement sur les parcelles « à risque »**

Des modèles de cahier de pâturage sont disponibles sur le site de la DRAAF.

Plan de gestion



- Vérifié sur la base des campagnes allant du **15 mai au 14 mai de l'année suivante**.
- En **cas de changement d'ilot** par rapport à la liste inscrite sur le plan de gestion : prévenir l'un des opérateurs pour une mise à jour du plan de gestion.
- En **cas de mise à jour** par les opérateurs MAEC : conserver le plan de gestion initial et le nouveau sur l'exploitation en cas de contrôle.
- En **cas de cession/reprise** : remise à jour des plans de gestion du cédant et du repreneur par les opérateurs de territoire. Conservation par le repreneur d'une copie du plan de gestion du cédant.

Plan de gestion simplifié



Le document « plan de gestion », réalisé lors des RDV avec la CA PDL et le CAN doit être conservé toute la durée du contrat et **sert de base aux enregistrements annuels**. Il sera **contrôlé au même titre que le cahier de pâturage**.



ATTENTION AUX CONTROLES

Plan de gestion simplifié



PLAN DE GESTION SIMPLIFIÉ

Structure en charge de l'expertise : Chambre d'agriculture 44

*Plan de Gestion Simplifié (PGS)
(carte des zones humides)*

Nom de l'exploitation :

Adresse :

CP :

Ville :

N° PACAGE :

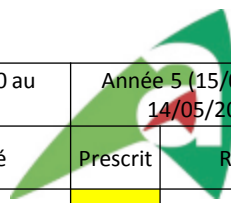
Tel Fixe :

Tel Port. :

Surface totale éligible : 34,53 ha

Le plan de gestion simplifié est un élément indispensable des MAEC. A ce titre, ce document sert de base d'enregistrement des pratiques et sera demandé lors d'un contrôle. Il devra être réactualisé en cas de changement important de surfaces engagées (échéance de l'un des contrats, reprise de parcelles....)

engagements d'entretien sélectionnés	N° lots PAC	Rythme d'intervention / 5 ans	Entretien des pratiques												
			Année 1 (15/05/15 ou 14/05/2016)		Année 2 (15/05/16 ou 14/05/2017)		Année 3 (15/05/17 ou 14/05/2018)		Année 4 (15/05/18 ou 14/05/2019)		Année 5 (15/05/19 ou 14/05/2020)				
			Prescrit	Réalisé	Prescrit	Réalisé	Prescrit	Réalisé	Prescrit	Réalisé	Prescrit	Réalisé			
Fauche centrifuge ou lente	1, 2	5	X		X			X			X			X	
Pose/dépose de clôtures mobiles et entretien des clôtures fixes	1, 2	5	X		X			X			X			X	
Piégeage des ragondins	15, 20	5	X		X			X			X			X	
03/01/2017	CA 44 :	Agnès Lannuzel													Exploitant :



Engagements d'entretien sélectionnés	N° îlots PAC	Rythme d'intervention / 5 ans	Enregistrement des pratiques									
			Année 1 (15/05/17 au 14/05/2018)		Année 2 (15/05/18 au 14/05/2019)		Année 3 (15/05/19 au 14/05/2020)		Année 4 (15/05/20 au 14/05/2021)		Année 5 (15/05/21 au 14/05/2022)	
			Prescrit	Réalisé	Prescrit	Réalisé	Prescrit	Réalisé	Prescrit	Réalisé	Prescrit	Réalisé
Fauche centrifuge ou lente	32	5	X	Fait le 15 juin 2017	X		X		X		X	
Pose/dépose de clôtures mobiles et entretien des clôtures fixes	1, 32, 37	5	X	Fait la semaine du 15 au 20 mars 2018	X		X		X		X	
Remise en état des prairies après inondation	1, 14, 15, 32, 37	5	X	Fait la semaine du 1er au 7 mars 2018	X		X		x		x	
Traitement manuel ou mécanique des chardons	32	5	X	Fait le 15 septembre 2017	X		X		X		X	



Engagements d'entretien sélectionnés	N° îlots PAC	Rythme d'intervention / 5 ans	Enregistrement des pratiques									
			Année 1 (15/05/17 au 14/05/2018)		Année 2 (15/05/18 au 14/05/2019)		Année 3 (15/05/19 au 14/05/2020)		Année 4 (15/05/20 au 14/05/2021)		Année 5 (15/05/21 au 14/05/2022)	
			Prescrit	Réalisé	Prescrit	Réalisé	Prescrit	Réalisé	Prescrit	Réalisé	Prescrit	Réalisé
Vigilance jussie (+ autres espèces envahissantes)	tous	5	X	Mail envoyé le 1 ^{er} juin 2017	X		X		X		X	
Piégeage des ragondins	tous	5	X	Fait, voir carte de piégeur + attestation mairie	X		X		X		X	

RDV individuels : permanences



- **Nouveaux engagements**

- Vérifier les conditions d'éligibilité
- Accompagner les agriculteurs dans le choix des mesures selon les enjeux environnementaux du territoire
- Réaliser une **fiche d'expertise** (à joindre au dossier PAC)
- Définir le **plan de gestion** (selon mesures choisies)
- Etablir un plan de localisation pour les mesures « bande refuge »

- **Accompagnement dans la mise à jour du plan de gestion**

-> Prenez RDV avant de partir

Apex

Amélioration des performances de l'élevage extensif dans les marais et les vallées alluviales

Présentation du projet et perspectives d'avenir !

TERRES d'**a**VENIR

aGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
PAYS DE LA LOIRE



SOMMAIRE



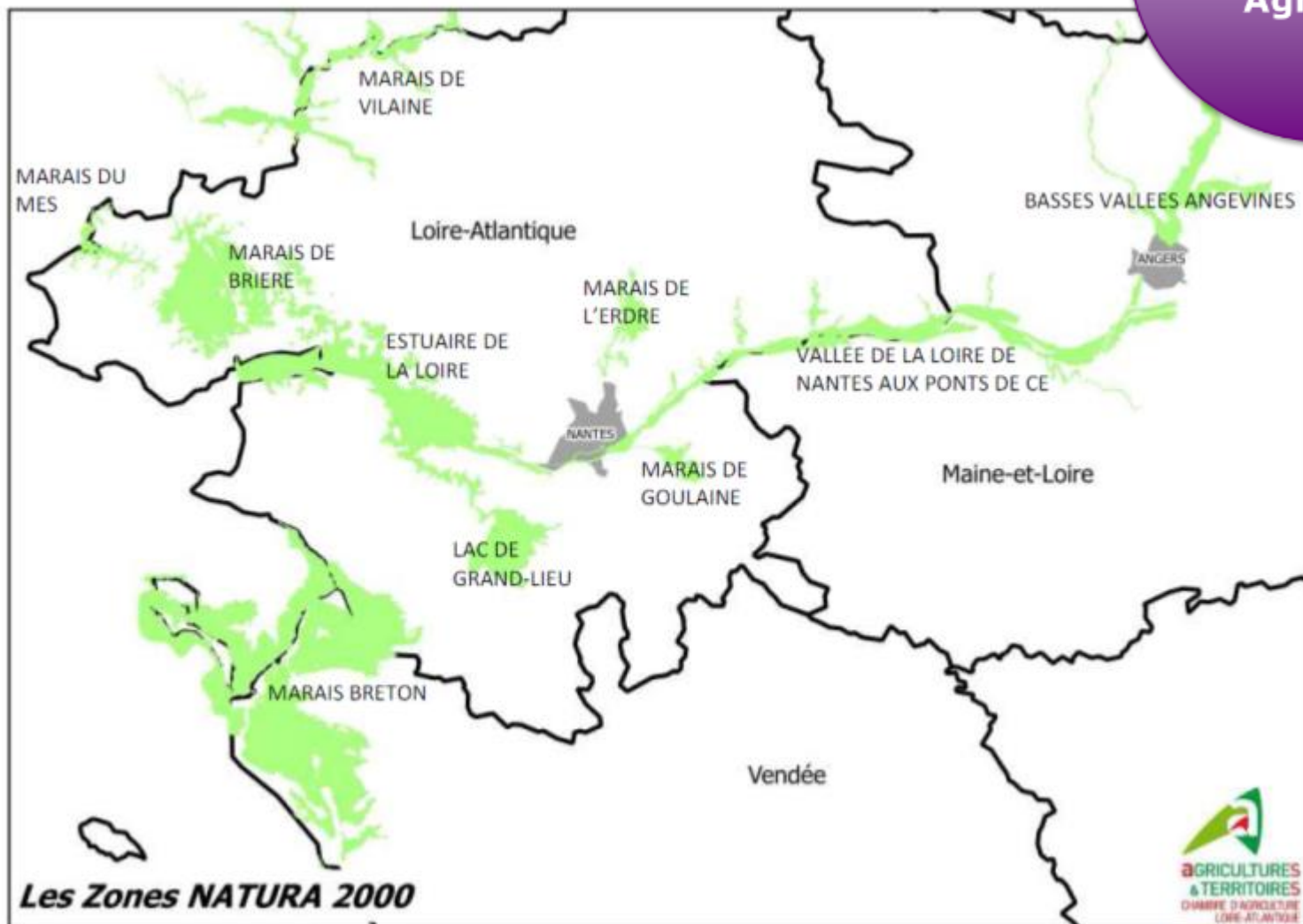
- 1/ Présentation du projet
- 2/ Focus sur le fourrage
- 3/ Synthèse de l'étude et perspective
- 4/ Conclusion

1/ Présentation du projet



Un territoire spécifique

50
Exploitations
Agricoles



Une analyse globale de l'exploitation permise par des actions diversifiées



Optimisation de l'activité de pâturage au sein de l'activité d'élevage

Acquisition références sur systèmes d'exploitation



2/ Focus sur le fourrage



Le fourrage



Un double objectif

- Apporter des éléments de référence sur la valeur fourragère et environnementale des prairies naturelles de zones humides
- Apporter des éléments sur l'effet des pratiques agricoles sur ces paramètres

Une démarche en deux temps

- Esquisser une typologie à l'échelle de la zone d'étude
- Evaluer la place de la pratique dans la valorisation du potentiel de la prairie

Fourrage et protocoles



2 protocoles utilisés :

- ❑ Protocole 2015 : une caractérisation des prairies
 - Caractérisation floristiques
 - Caractérisation des conditions de milieu (hydromorphie...)
 - Caractérisation des pratiques agricoles
 - Détermination des valeurs alimentaires des prairies au moment de l'utilisation
- ❑ Protocole 2016 : un suivi dynamique des prairies
 - ❑ Suivi de la pousse des espèces prairiales
 - ❑ Suivi de l'évolution des valeurs alimentaires de la prairie

Focus sur le protocole 2015



- Suivi à l'échelle de l'exploitation :

3 parcelles suivies dans chaque exploitations : 2 en fauche et 1 en pâturage

- Suivi à l'échelle intra parcellaire :

1 passage sur la parcelle au moment du pic d'utilisation de la parcelle avec réalisation de :

- ❖ 8 à 10 quadrats de 50X50 cm avec :
 - ✓ Identification de la flore
 - ✓ Estimation de la biomasse via une pesée
- ❖ 1 échantillons global :
 - ✓ Estimation de la valeur alimentaire de la parcelle



Focus sur le protocole 2016



- Suivi à l'échelle de l'exploitation :

1 parcelle sur les 3 suivies en 2015 est sélectionnée

- Suivi à l'échelle intra parcellaire :

- Réalisation d'un exclos

- 3 passages sur la parcelle à :

- 3 semaines d'intervalles pour les parcelles de pâturage

- 2 semaines d'intervalle pour les parcelles fauchées

- A chaque passage réalisation :

- ❖ 4 quadrats dans l'exclos

- ✓ Identification de la flore

- ✓ Estimation de la biomasse via une pesée

- ❖ 1 échantillon global :

- ✓ Estimation de la valeur alimentaire de la parcelle



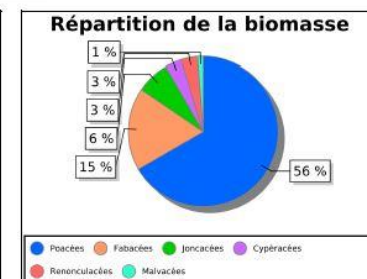
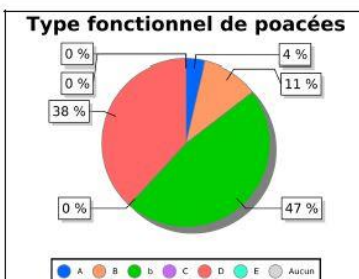
Des données valorisées par les agriculteurs du réseau Apex



Parcelle [] - Campagne 2015 - []



	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Agrostide stolonifère	4		4		2	3	*	4	1	1
Flouve odorante		*								
Fétuque faux roseau				4						
Glycérie flottante			1	6					4	4
Jonc à fleurs aiguës	1					*	*			
Jonc à fruits brillants							3			
Laïche à utricules renflés						*				
Luzerne lupuline		1					1			
Mauve des marais								1		
Oenanthe fistuleuse						*	*			
Orge faux seigle							*			
Paturin commun		1								
Petite douve									1	1
Scirpe des marais			1					1		
Trefle de michelie		3				2	1			
Trefle rampant		1				1	1			
Vulpin genouillé	1					*	*	*	*	*
Poids biomasse/50cm²	100	400	80	300	500	150	200	150	250	
point GPS	422	423	425	426	427	428	429	430	431	432



Commentaires de points

Point n°1 : Point bas encore en eau avec une forte présence de fore hydrophile en début de végétation

Analyses

Matière sèche	Matière minérale	Protéines	cellulose brute	NDF	ADF	ADL	DocIMS	Chlorures	Calcium	Magnésium	Sodium	Azote totale	Phosphore	Potassium	DMO	UFL	UFV	PDIA	PDIN	PDIE	Unité d'Encombrement Lait	Unité d'Encombrement Bovin	Bilan Alimentaire Cations Anions	Bilan Electrolytique
MSF (%)	MM (g/kg/sec)	PROT (g/kg/sec)	CEL (g/kg/sec)	NDF (g/kg/sec)	ADF (g/kg/sec)	ADL (g/kg/sec)	DCEMS (%)	CL (g/kg NaCl/sec)	CA (g/kg/sec)	MG (g/kg/sec)	NA (g/kg/sec)	N (g/Kg/sec)	P (g/kg/sec)	K (g/kg/sec)	DMO (%)	UFL (/kg/sec)	UFV (/kg/sec)	PDIA (g/kg/sec)	PDIN (g/kg/sec)	PDIE (g/kg/sec)	UEL (/kg/sec)	UEB (/kg/sec)	BAGA (mEq/kg/sec)	BE (mEq/kg/sec)
25.1	80.4	115.7	267.4	572	299.1	51.6	57.7	21.1	5.21	2.4	6.1	11.57	2.21	16.6	66.1	0.79	0.71	32.6	76.7	83.4	1.02	1.08	256	313

29 mai 2015

Entrée des animaux début juin ; végétation très hétérogène a priori. La hauteur d'herbe est évaluée à l'herbomètre entre 12 cm et jusqu'à plus de 20 cm sur les végétations les plus développées.

L'essentielle de la composition botanique est constituée de Poacées peu précoces avec des touffes de Juncus réparties dans l'ensemble de la parcelle.

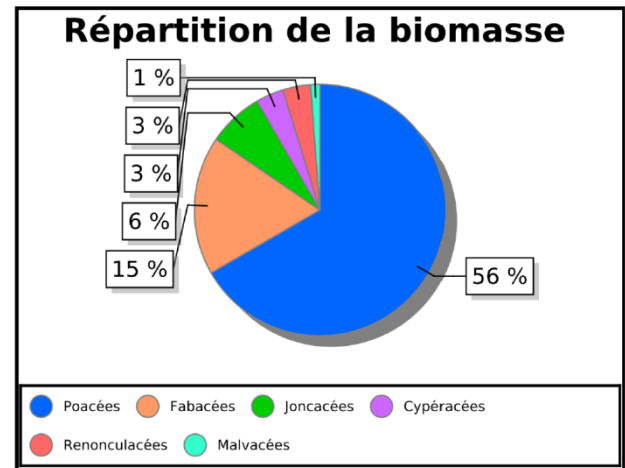
Parcelle bordée par des douves. Les parties les plus hautes jouxtant la parcelle sont pour les cultures et le pâturage. Le parcours confirme la forte hétérogénéité de la parcelle avec des mosaïques allant du mésophile (avec une forte présence de Fabacées) à l'hydrophile très marqué en eau pour les points bas (avec présence forte de Glyceria fluitans). L'échantillon

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Agrostide stolonifère	4		4		2	3	*	4	1	1
Flouve odorante		*								
Fétuque faux roseau					4					
Glycérie flottante			1	6					4	4
Jonc à fleurs aiguës	1					*	*			
Jonc à fruits brillants							3			
Laiche à utricules renflés						*				
Luzerne lupuline		1					1			
Mauve des marais								1		
Oenanthe fistuleuse						*	*			
Orge faux seigle							*			
Paturin commun		1								
Petite douve									1	1
Scirpe des marais			1					1		
Trefle de michelie		3				2	1			
Trefle rampant		1				1	1			
Vulpin genouillé	1					*	*	*	*	*
Poids biomasse/50cm ²	100	400	80	300	500	150	200	150	250	
point GPS	422	423	425	426	427	428	429	430	431	432

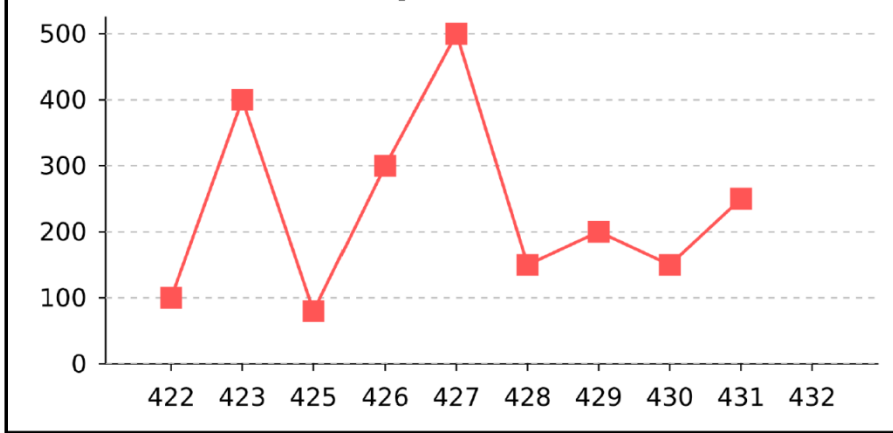
b
A
B
D

b
b

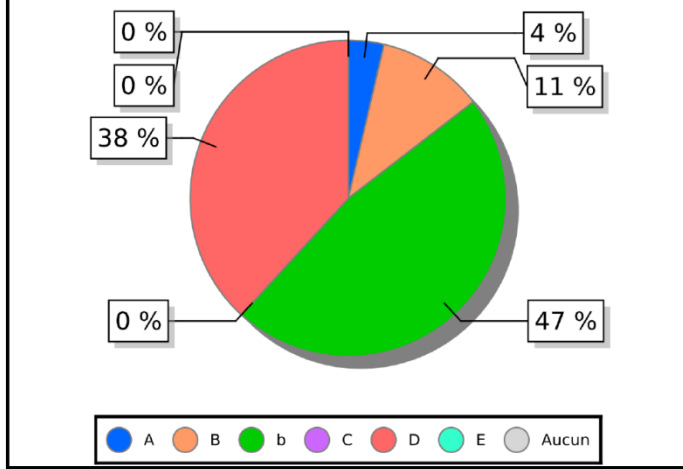
A



Biomasse de chaque point de relevé de la parcelle



Type fonctionnel de poacées



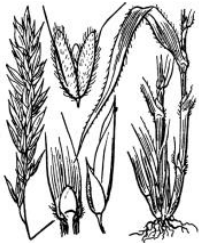
Photos : 1/6



Agrostis stolonifera – Agrostide stolonifère



Anthoxanthum odoratum – Flouve odorante



Festuca arundinacea* ou *Schedonorus arundinaceus –
Fétuque faux roseau



Photos 2/6



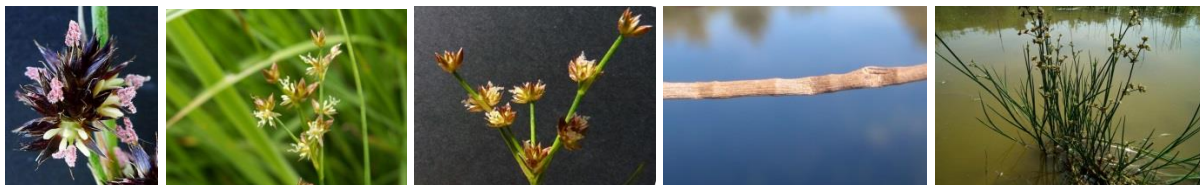
Glyceria fluitans – Glycérie flottante



Juncus acutiflorus – Jonc à fleurs aiguës



Juncus articulatus – Jonc à fruits brillants



Photos : 3/6



Carex vesicaria – Laiche à utricules renflés



Medicago lupulina – Luzerne lupuline



Malva palustris – Mauve des marais



Photos : 4/6



Oenanthe fistulosa- oenanthe fistuleuse



Oenanthe safranée



Hordeum secalinum – Orge faux seigle



Poa trivialis - Paturin commun



Photos : 5/6



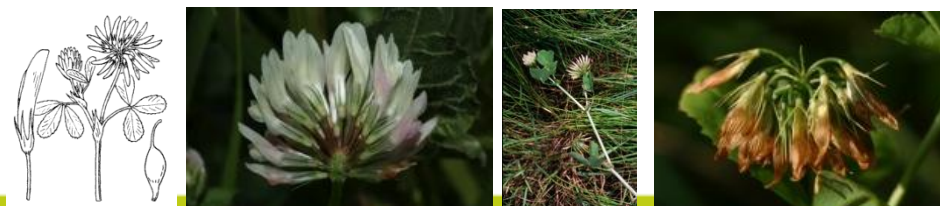
Ranunculus flammula – Petite douve



Eleocharis palustris – Scirpe des marais



Trifolium michelianum – Trèfle de michelie



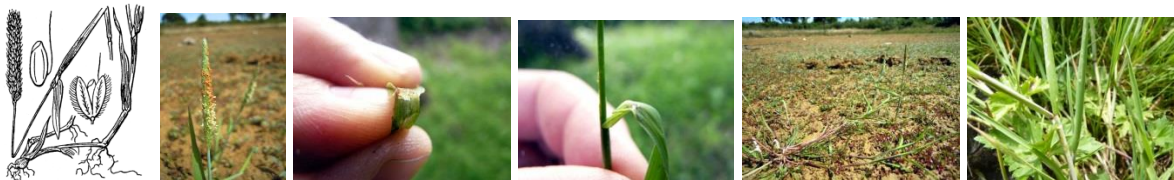
Photos : 6/6



Trifolium rampant – Trèfle rampant



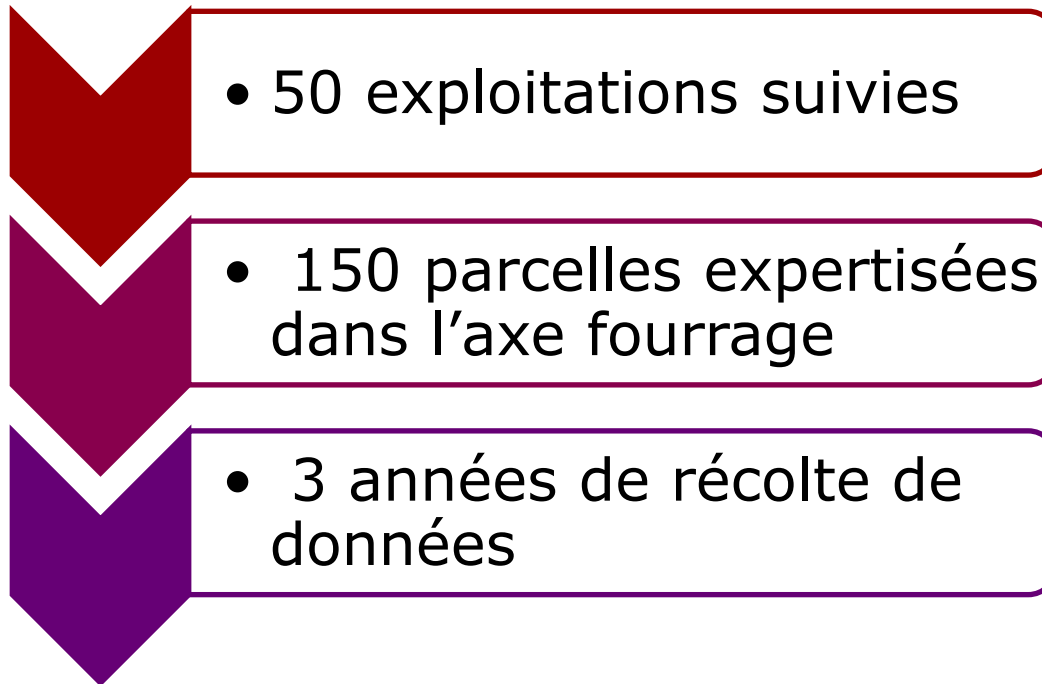
Alopecurus geniculatus – Vulpin genouillé



3/ Synthèse de l'étude et perspectives



Une base de données conséquente:



Comment valoriser ce travail ?

Elargir les échanges aux agriculteurs hors Apex



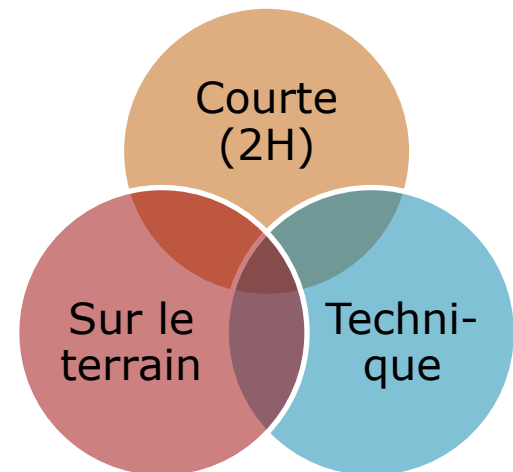
- Comment valoriser ses données collectées auprès des éleveurs locaux?
 - publication?
 - réunion en salle?
 - ...
- Par expérience : éviter les journées en salle, privilégier les apports théorique en bout de champs !

Des réunions bouts de champs efficaces

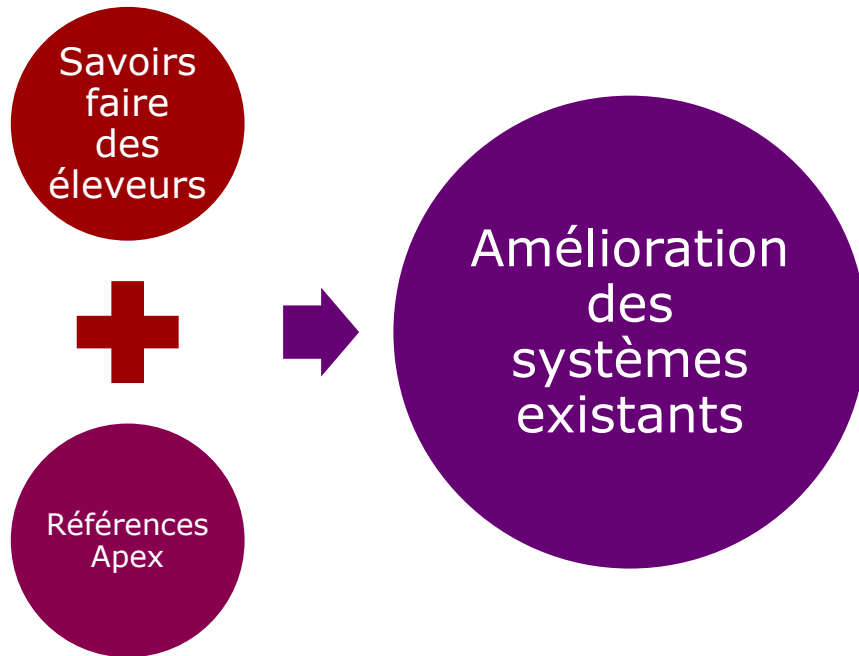


Au programme des échanges à partir de cas concrets :

- 1) Visite d'une prairie de marais
- 2) Etude de la flore en place : reconnaissance, valeur alimentaire, plantes indicatrices
- 3) Point technique sur la précocité de la végétation (période d'épiaison des Graminées)
- 4) Echanges autour des pratiques d'éleveurs : Techniques de pâturage, ...



Et pour aller plus loin



→ Création de groupes d'échanges/de progrès **locaux** dans les marais

Objectifs :

- Réaliser un point zéro sur l'exploitation
- Identifier les leviers d'actions
- Passer à l'action !
- Réaliser des points intermédiaires et ajuster les méthodes si besoins
- Diffuser votre expériences (ce qui marche, ce qui marches moins) : portrait d'exploitation

4/ Conclusion



Un projet de recherche conséquent sur les exploitations agricole dans les marais

Des agriculteurs motivées qui veulent une suite à ce projet

Proposition d'une formation Bout de Champs et de la création de Groupe d'échange/de progrès.

Préinscription pour les réunions bout de champs nécessaire :
laisser vos **coordonnées** sur la **feuille** prévue à cet effet